

**RÈGLEMENT DES PRODUITS DE CONSTRUCTION (EU) 305/2011**  
**DECLARATION DES PERFORMANCES**  
 DoP N°: FR-FAP-DDP-005

1. Code d'identification unique du produit de type :

**7200.22.x** (x) désigne le code couleur du produit

**Dispositif de fermeture d'urgence pour issues de secours à deux points verticaux, actionné par une béquille tournante**  
**BRICARD-FERMETURE D'URGENCE – Série 7200**

2. Usage(s) prévu(s) :

**Pour portes situées sur les voies d'évacuation**

3. Fabricant :

**BRICARD-ALLEGION – ZA du Vimeu Industriel – 80210 FEUQUIERES EN VIMEU – Tél : 03.22.61.28.88 / Fax : 03.22.61.28.80**

4. Mandataire : *Sans objet*

5. Système(s) d'évaluation et de vérification de la constance des performances :

**Système 1**

6a. Norme harmonisée :

**EN179 : 2008**

Organisme(s) notifié(s) :

**AFNOR Certification**

6b. Document d'évaluation Européen : *Sans objet*

Évaluation Technique Européenne : *Sans objet*

Organisme d'évaluation technique : *Sans objet*

Organisme(s) notifié(s) : *Sans objet*

7. Performances déclarées

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécification technique harmonisée
<b>Capacité de déverrouillage</b> (pour les portes situées sur les voies d'évacuation) 4.1.2 Fonction de déverrouillage 4.1.3 Action de déverrouillage 4.1.4 Conception de la béquille  4.1.5 Conception de la plaque de poussée 4.1.6 Bloc-porte à deux vantaux  4.1.8 Arêtes vives et angles exposés 4.1.11 Installation des plaques de poussée 4.1.12 Installation des béquilles 4.1.13 Projection de l'élément manœuvrable 4.1.14 Face manœuvrante  4.1.15 Extrémité libre de la béquille 4.1.16 Espace de manœuvre des béquilles 4.1.17 Espace de manœuvre des plaques de poussée	≤ 1 sec Dans le sens d'ouverture de la porte Le dispositif libère la porte après un mouvement de la béquille dans un sens de rotation vers le bas. Ne s'applique pas à ce dispositif Sur un bloc-porte à deux vantaux, le dispositif permet une ouverture simultanée des deux vantaux et leur libre battement ≥ 0,5 mm Ne s'applique pas à ce dispositif X ≥ 120, Z ≤ 150 mm Catégorie 2 : projection jusqu'à 100 mm V ≥ 18 mm ; face manœuvrante de la béquille ; béquille : épaisseur ≥ 5 mm et rayon des surfaces arrondies ≥ 5 mm U ≥ 40 mm; W ≤ 100 mm; α ≤ 30° Le bloc testé se déplace librement entre la béquille et la surface de la porte Ne s'applique pas à ce dispositif	<b>EN 179:2008</b>

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécification technique harmonisée
4.1.18 Tige d'essai 4.1.19 Manoeuvre de la plaque de poussée 4.1.20 Espace accessible 4.1.21 Libre mouvement de la porte 4.1.22 Pêne vertical haut 4.1.24 Gâches 4.1.25 Dimensions des gâches 4.1.27 Masse et dimensions de la porte 4.1.28 Organe extérieur de manœuvre (OEM) 4.2.2 Forces d'ouverture 4.2.7 Exigences de sécurité	Le dispositif n'intercepte pas la tige d'essai quelle que soit la position de la béquille Ne s'applique pas à ce dispositif L'éprouvette placée dans tout espace accessible ne peut empêcher le bon fonctionnement du dispositif Le dispositif n'intègre aucun élément susceptible de gêner le libre mouvement de la porte une fois libérée Ne s'applique pas à ce dispositif La gâche protège le cadre de porte contre toute détérioration susceptible d'être occasionnée par la fermeture et l'ouverture de la porte $H \leq 15 \text{ mm}$ , $M \leq 45^\circ$ , $P \leq 3 \text{ mm}$ $\text{Masse} \leq 200 \text{ Kg}$ , hauteur $\leq 2520 \text{ mm}$ , largeur $\leq 1320 \text{ mm}$ Ne s'applique pas à ce dispositif $\leq 70 \text{ N}$ Grade 3 : le dispositif reste en position verrouillée lorsqu'une force de 2 000 N est appliquée sur la porte	<b>EN 179:2008</b>
<b>Endurance de la capacité au déverrouillage contre l'action du vieillissement et les dégradations</b> (pour les portes situées sur les voies d'évacuation) 4.1.7; 4.2.9 Résistance à la corrosion 4.1.9 Plage de températures 4.1.23 Capots des tringles verticales 4.1.26 Lubrification 4.2.3 Force de réengagement 4.2.4; 4.1.21 4.2.2; 4.2.3 Endurance 4.2.5 Résistance aux mauvais traitements – Élément manœuvrable 4.2.6 Résistance aux mauvais traitements – tringles verticales 4.2.8; 4.2.2; 4.1.21 Examen final	Grade 4 : résistance très élevée (240 heures) $-10^\circ\text{C}$ ; $+60^\circ\text{C}$ Ne s'applique pas à ce dispositif Tous les 20 000 cycles d'essai sans démontage du dispositif Ne s'applique pas à ce dispositif Grade 6 : 100 000 cycles d'essai L'élément manœuvrable résiste à une force de traction et de compression perpendiculaire de 1 000 N et à une force parallèle de 500 N Les tringles verticales résistent à un effort de traction de 500N Le dispositif est libéré avec une force de 70 N et la porte se déplace librement une fois le dispositif déverrouillé	
<b>Capacité C de fermeture automatique</b> (pour les portes coupe-feu/pare-fumée situées sur les voies d'évacuation) 4.2.3 Force de réengagement	Ne s'applique pas à ce dispositif	
<b>Capacité C de fermeture automatique contre l'action du vieillissement et les dégradations</b> (pour les portes coupe-feu/pare-fumée situées sur les voies d'évacuation) 4.2.4 Endurance 4.2.3 Force de réengagement	Ne s'applique pas à ce dispositif Ne s'applique pas à ce dispositif	
<b>Résistance au feu E (Intégrité) et I (Isolation)</b> (pour les portes coupe-feu situées sur les voies d'évacuation) 4.1.10; Aptitude des fermetures d'urgence pour issues de secours destinées à des blocs-portes résistants au feu/étanches à la fumée – Annexe B Exigences complémentaires	Ne s'applique pas à ce dispositif	
<b>Contrôle des substances dangereuses</b> 4.1.29 Substances dangereuses Nota 2 def ZA.1	Les matériaux contenus dans ce produit ne contiennent ni ne dégagent aucune substance dangereuse dépassant les seuils maximum spécifiés dans les normes européennes de matériaux applicables et dans toute réglementation nationale	

la DoP n°FR-FAP-DDP-005 est disponible sur notre site web à l'adresse : <http://www.bricard.fr/fr/telechargements/declarations-de-performance-bricard/Pages/accueil.aspx>

8. Documentation technique appropriée et/ou documentation technique spécifique : *Sans objet*

Les performances du produit identifié ci-dessus sont conformes aux performances déclarées. Conformément au règlement (UE) n°305/2011 la déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant mentionné ci-dessus.

**Signé pour le fabricant et en son nom :**

**Nom :** Sébastien Rucquoy  
**ALLEGION, BRICARD - Feuquières en Vimeu**

Date : 21/02/2017

**Signature :**  
**RUCQUOY Sébastien**  
**Directeur Usine Bricard**

